

Convention Collective des Métiers du Commerce de Détail  
Alimentaire Spécialisé - IDCC 3237

**Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation  
Professionnelle (C.P.N.E.F.P)**

CPNEFP – Jury du 18 mars 2025

Relevé de décision :

CIFCA – Commission d'évaluation du 16 janvier 2025

Nom	Prénom	CQP	Décision
BERTRON	Cédric	CQP Vendeur conseil crémier fromager	Avis favorable avec mention félicitation
CARRIERE	Jérémy	CQP Vendeur conseil crémier fromager	Avis favorable
DEGROTTE	Florent	CQP Vendeur conseil crémier fromager	Avis favorable
EYMARD	Myriam	CQP Vendeur conseil crémier fromager	Avis favorable
FOUILLET	Julien	CQP Vendeur conseil crémier fromager	Avis favorable
GENDREAU	Cédric	CQP Vendeur conseil crémier fromager	Avis défavorable Blocs 2 et 3 à repasser
HUILLIER	Cyrielle	CQP Vendeur conseil crémier fromager	Avis favorable avec mention félicitation
MARCHAND	Claire	CQP Vendeur conseil crémier fromager	Avis favorable
MARZILLI	Mathieu	CQP Vendeur conseil crémier fromager	Avis favorable
MEUNIER	Pauline	CQP Vendeur conseil crémier fromager	Avis favorable avec mention félicitation
MILLEQUANT	David	CQP Vendeur conseil crémier fromager	Avis favorable
MIRET	Orso	CQP Vendeur conseil crémier fromager	Absent
ROUVIERE	Alix	CQP Vendeur conseil crémier fromager	Avis favorable avec mention félicitation
SAUQUET	Valentin	CQP Vendeur conseil crémier fromager	Avis favorable

Le Président de la C.P.N.E.F.P

Claude MARET